

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°592

Du 18 au 24 février 2011

Sommaire

JEUDI 17 MARS 2011 A BRUXELLES

[Concurrence](#)

[Environnement](#)

[Fiscalité](#)

[Marché intérieur](#)

[Sociétés](#)

[Transports](#)

Les dernières évolutions du droit européen de la concurrence

au NH du Grand Sablon
Rue Bodenbroekstraat, 2-4
1000 Bruxelles

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

8 heures de formation validées !

Colloque
Les dernières évolutions du droit européen de la concurrence
Bruxelles - Jeudi 17 mars 2011
NH du Grand Sablon
Rue Bodenbroekstraat, 2-4
1000 Bruxelles
Traité de Lisbonne
Droits fondamentaux et nouvelles garanties procédurales
Adaptabilité au contexte économique
Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

VENDREDI 18 MARS 2011 A BRUXELLES

L'avocat et la pratique du droit pénal européen au quotidien devant les juridictions nationales

LE PROCÈS

[Programme en ligne](#)

Pour vous inscrire :
droitpenaleuropeen@gmail.com

6 points de formation validés

L'AVOCAT ET LA PRATIQUE DU DROIT
PENAL EUROPEEN AU QUOTIDIEN
DEVANT LES JURIDICTIONS NATIONALES
FORMATION POUR LES AVOCATS PENALISTES
18 mars 2011
Le procès
Auditoire de l'O.B.F.G.
DBF
Délégation des Barreaux de France
ORDRE DES AVOCATS
DU BARREAU DE LUXEMBOURG
O.B.F.G.
Inscriptions : droitpenaleuropeen@gmail.com

[Appels d'offres](#)

[Nos manifestations](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de [l'Observateur de Bruxelles](#)

CONCURRENCE

Abus de position dominante / Télécommunications / Effets de ciseaux tarifaires / Arrêt de la Cour (17 février)*

La Cour de justice de l'Union européenne a interprété, le 17 février dernier, l'article 102 TFUE interdisant les abus de position dominante, en vue de déterminer les critères à prendre en considération pour sanctionner une pratique tarifaire de compression des marges ou effet de ciseaux tarifaires (*TeliaSonera*, aff. [C-52/09](#)). L'affaire au principal portait sur les pratiques tarifaires mises en œuvre entre avril 2000 et janvier 2003 par TeliaSonera Sverige AB (« Teliasonera »), l'opérateur historique suédois du réseau de téléphonie fixe. Teliasonera offrait aux autres opérateurs, sans y être tenu réglementairement, un produit de raccordement numérique asymétrique (« RNA ») permettant de fournir à leurs clients finals des services de connexion à haut débit (« ADSL »). Teliasonera fournissait par ailleurs à ses propres clients finals le même service de connexion à haut débit. Elle aurait appliqué pour ce produit une politique tarifaire en conséquence de laquelle l'écart entre les prix de vente des produits RNA destinés aux prestations intermédiaires et les prix de vente des services proposés aux clients finals était insuffisant pour couvrir les coûts que TeliaSonera elle-même devait supporter pour la distribution de ces services auxdits clients finals. La Cour considère notamment qu'en l'absence de toute justification objective, est susceptible de constituer un abus au sens de l'article 102 TFUE le fait pour une entreprise verticalement intégrée, détenant une position dominante sur le marché de gros des prestations par raccordement numérique asymétrique intermédiaires, d'appliquer une pratique tarifaire telle que l'écart entre les prix pratiqués sur ce marché et ceux appliqués sur le marché de détail des prestations de connexion à haut débit aux clients finals n'est pas suffisant pour couvrir les coûts spécifiques que cette même entreprise doit supporter afin d'accéder à ce dernier marché. (EK)

Aides d'Etat / France / Régime d'aide aux agents de la fonction publique (23 février)

La Commission européenne a autorisé, le 23 février dernier, le régime d'aide à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale proposé par la France. Ce régime vise la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Des participations au bénéfice des agents et retraités pourront être versées, soit au titre de contrats et règlements d'assurance souscrits par leurs agents moyennant l'octroi d'un agrément, soit au titre d'une convention de participation conclue avec un organisme d'assurance à la suite d'une procédure de mise en concurrence. La Commission estime que cette aide est compatible avec le marché intérieur en raison du caractère social de la mesure d'aide en cause, qui sera entièrement transférée aux agents. La version non confidentielle de la décision sera publiée ultérieurement sous le numéro N 495/2010, sur le site Internet de la [Direction générale de la Concurrence](#). (MR)

Feu vert à l'opération de concentration Ferrovie Dello Stato / Cube Transport / Arriva Deutschland (16 février)

La Commission européenne a publié, le 16 février dernier, sa [décision](#) de ne pas s'opposer à l'acquisition, par achat d'actions, du contrôle conjoint des entreprises Arriva Deutschland GmbH (Allemagne) et Arriva Grundstücksgesellschaft (conjointement « Arriva », Allemagne) par l'entreprise Ferrovie dello Stato S.p.A. (« FS », Italie) d'une part, et par l'entreprise Cube Transport SCA (« Cube », Luxembourg) contrôlée par le groupe BPCE (France) d'autre part. FS est la société holding de l'opérateur ferroviaire et du gestionnaire d'infrastructure italiens, elle est principalement active dans les services de transports routier et ferroviaire de passagers et de marchandises, ainsi que dans la fourniture d'infrastructures ferroviaires. Cube est une filiale de Cube Infrastructure Fund, un fonds d'investissement spécialisé dans les infrastructures et les services publics. BPCE est un groupe bancaire français actif dans le secteur de la banque d'investissement, de la banque commerciale, ainsi que dans les secteurs des assurances et des services immobiliers. Arriva est active dans les services de transport routier et ferroviaire de passagers et de marchandises, dans les services de transbordement ainsi que dans les services de maintenance. (RD)

Notification préalable à l'opération de concentration AXA IMPEE / NOVACAP (14 février)

La Commission européenne a reçu notification, le 14 février dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel le fonds commun de placement à risques AXA LBO Fund IV, géré par la société AXA Investment Managers Private Equity Europe SA (« AXA IMPEE », France), appartenant au groupe AXA (France), souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble du groupe NOVACAP (France) par achat d'actions. AXA IMPEE est un fond d'investissement. NOVACAP est active dans la fabrication et la commercialisation de produits chimiques destinés à l'industrie. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 4 mars 2011, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : [COMP-](#)

MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6130 - AXA IMPEE/NOVACAP, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

Notification préalable à l'opération de concentration Norbert Dentressangle / Laxey Logistics (3 janvier)

La Commission européenne a reçu notification, le 3 janvier dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Norbert Dentressangle SA (« Norbert Dentressangle », France), contrôlée par Financière Norbert Dentressangle (« FND », France), souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de l'entreprise TDG Limited (« TDG », Royaume-Uni) par achat d'actions dans l'entreprise holding Laxey Logistics Limited (« Laxey Logistics », Royaume-Uni). Norbert Dentressangle est un fournisseur de services de logistique et de transport opérant principalement en Europe. Laxey Logistics est la holding de TDG Limited (Royaume-Uni). TDG est un fournisseur de services logistiques externalisés ayant des activités au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Irlande, en Hongrie, en Allemagne et en Espagne. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 1er mars 2011, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6059 – Norbert Dentressangle / Laxey Logistics, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (RD)

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT

REACH / Six substances dangereuses / Régime d'autorisation (17 février)

La Commission européenne a publié, le 17 février dernier, le [règlement 143/2011/UE](#) modifiant l'annexe XIV du [règlement 1907/2006/CE](#) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Il transfère six substances extrêmement préoccupantes de la liste des substances candidates à celle des substances soumises à autorisation listées en annexe XIV. Ces six substances chimiques sont les premiers entrants de l'annexe XIV, il s'agit du 5-ter-butyl-2,4,6-trinitro-m-xylène (musk xylène), du 4,4'-diaminodiphenylmethane (MDA), du hexabromocyclododecane (HBCDD), du bis (2-éthylexyl) phtalate (DEHP), du benzyl butyl phtalate (BBP) et du dibutyl phtalate (DBP). Il est indiqué pour chaque substance énumérée une « date d'expiration » variant de 2014 à 2015. A compter de cette date, la substance concernée ne pourra être mise sur le marché ou utilisée que si une autorisation a été accordée avant la « dernière date de demande ». Les demandes d'autorisation devront être soumises à l'Agence européenne des produits chimiques. (RD)

[Haut de page](#)

FISCALITE

Fiscalité du secteur financier / Consultation publique (22 février)

La Commission européenne a lancé, le 22 février dernier, une [consultation publique](#) sur la fiscalité du secteur financier. Cette consultation a pour objectif de recueillir l'avis des parties intéressées au sujet des actions envisagées par la Commission dans une [communication](#) intitulée « Taxation of the Financial Sector ». La Commission y préconise notamment l'instauration d'une taxe mondiale sur les transactions financières et d'une taxe à l'échelle européenne sur les activités financières qui ciblerait les bénéfices et les rémunérations des sociétés du secteur financier. (ER)

[Haut de page](#)

MARCHE INTERIEUR

« L'Europe vous conseille » / Solvit / Rapports de la Commission (21 février)

La Commission européenne a publié, le 21 février dernier, les rapports annuels sur « [L'Europe vous conseille](#) » et sur [Solvit](#), deux services qui fournissent aux citoyens et aux entreprises européennes des conseils pratiques relatifs au marché unique. Plus de 12 000 questions ont ainsi été posées à « L'Europe vous conseille » et Solvit a fourni plus de 1 300 réponses aux interrogations des citoyens et des entreprises. (ER)

Sécurité des signatures en ligne / Consultation publique (18 février)

La Commission européenne a lancé, le 18 février dernier, une [consultation publique](#) sur la sécurité des signatures en ligne. Les citoyens sont invités à donner leur avis quant à la manière dont l'identification électronique, l'authentification et les signatures en ligne doivent être appréhendées dans le cadre du marché unique européen du numérique. Cette consultation a pour objectif de remédier au manque de confiance des consommateurs et des entreprises dans les transactions en ligne. Elle s'inscrit dans le cadre

de la [stratégie numérique pour l'Europe](#) qui envisage une révision de la [directive 1999/93/CE](#) sur les signatures électroniques et une initiative sur la reconnaissance mutuelle de l'identification et de l'authentification électronique. La consultation est ouverte jusqu'au 15 avril 2011. (ER)

Système d'information sur le Marché intérieur / Communication (21 février)

La Commission européenne a publié le 21 février dernier, une [communication](#) intitulée « Améliorer la gouvernance du marché unique en intensifiant la coopération administrative : une stratégie pour étendre et développer le système d'information du marché intérieur (IMI) ». Cette communication prévoit des critères de développement pour l'amélioration du système existant afin d'approfondir la coopération administrative dans le marché unique. A cet effet, elle prévoit notamment l'amélioration des fonctions existantes par l'ajout de nouveaux domaines juridiques ; la mise au point de nouvelles fonctions comme un schéma générique pour les procédures de notifications ; ou encore la mise en place d'un système d'identification commun à la plupart des outils actuellement utilisés par les administrations publiques au sein de l'Union européenne. Une attention particulière est également portée à la protection des données à caractère personnel. (RD)

Transactions commerciales / Lutte contre le retard de paiement / Directive / Refonte (16 février)*

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté, le 16 février dernier, la [directive 2011/7/UE](#) concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Cette refonte de la directive [2000/35/CE](#) a vocation à s'appliquer à tous les paiements effectués en rémunération de transactions commerciales entre des opérateurs économiques ou entre des opérateurs économiques et des pouvoirs publics. Elle devra être transposée avant le 16 mars 2013. (ER)

[Haut de page](#)

SOCIETES

Small Business Act / Réexamen / Publication (23 février)

La Commission européenne a publié, le 23 février dernier, une [communication](#) intitulée « Réexamen du « Small Business Act » pour l'Europe ». La communication présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Small Business Act et définit de nouvelles actions destinées à répondre aux défis liés à la crise économique, notamment dans le contexte de la Stratégie Europe 2020. Entre 2008 et 2010, la Commission et les Etats membres de l'Union européenne ont mis en œuvre des actions destinées à alléger la charge administrative, à faciliter l'accès des PME aux financements et à les aider à accéder à de nouveaux marchés. La Commission estime que des progrès restent à faire pour aider les PME qui représentent plus de 99 % des entreprises européennes et emploient plus de 90 millions de salariés. (MR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

TRANSPORTS

Réseaux transeuropéens / Programme d'amélioration / Subventions (21 février)

La Commission européenne a annoncé, le 21 février dernier, les [projets bénéficiaires](#) de la seconde enveloppe budgétaire d'un montant de 170 millions d'euros allouée au titre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). L'objectif de ces subventions est de participer au financement de la construction ou de la modernisation d'infrastructures dans le but de supprimer les goulets d'étranglement limitant la libre circulation des personnes et des marchandises. Elles visent également à améliorer la sécurité et la sûreté des transports en veillant notamment à renforcer la durabilité des différents modes de transport, à promouvoir leur interconnexion, à accélérer et faciliter la mise en œuvre de projets et à favoriser la conclusion de partenariats public-privé. Cinq projets français bénéficieront chacun d'une subvention : le projet d'études concernant la création d'un système de transport multimodal au port de Dunkerque (1 850 000 euros) ; un projet d'études pour la mise au gabarit Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil (1 534 331 euros) ; l'adaptation de la ligne existante entre Mulhouse et la frontière en vue de la circulation de trains à grande vitesse (TGV) ou d'intercity express (ICE) sur l'axe Mulhouse-Müllheim (720 000 euros) ; la promotion de la co-modalité basée sur l'ICT pour l'intégration des PP24 au sein du MOS méditerranéen (2 452 500 euros) ; ainsi que les Services d'information fluviale II (SIF II, 1 160 080 euros). (RD) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

INSTITUTIONS EUROPEENNES

DG Justice de la Commission européenne / Etude sur le règlement 1206/2001/CE relatif à la coopération entre les juridictions des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (19 février)

La DG Justice de la Commission européenne a publié, le 19 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet l'étude de l'application des articles 3.1, c), et 3.3, ainsi que des articles 17 et 18 du [règlement 1206/2001/CE](#) relatif à la coopération entre les juridictions des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (*réf. 2011/S 35-056852, JOUE S35, du 19 février 2011*). Cette étude vise à obtenir une analyse de l'application du règlement, notamment en ce qui concerne la question de savoir si, grâce à cette application, la coopération entre les juridictions dans le domaine de l'obtention des preuves a été améliorée, simplifiée et accélérée. Par ailleurs, l'étude devra évaluer la nécessité d'établir des normes minimales communes ou des règles types de procédure civile pour l'obtention transfrontière des preuves. Cette étude servira à la rédaction d'un rapport sur l'application du règlement que la Commission est tenue de rédiger. La durée du marché est de 8 mois à compter de la date d'attribution du contrat. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **24 mars 2011**. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **31 mars 2011**. (ER)

FRANCE

OPH Perpignan Méditerranée / Services de conseils et de représentation juridiques (24 février)

OPH Perpignan Méditerranée a publié, le 24 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet une mission de conseil juridique et de représentation en justice de l'Office public de l'habitat Perpignan Méditerranée (*réf. 2011/S 38-062511, JOUE S38 du 24 février 2011*). Le marché porte sur la réalisation par un(des) cabinet(s) d'avocats ou un(des) avocat(s) indépendant(s) de la prestation de conseil juridique et de représentation en justice en droit pénal, droit civil, droit du travail et droit de la fonction publique de l'Office public de l'habitat Perpignan Méditerranée. Le marché est divisé en 4 lots intitulés « droit pénal », « droit civil », « droit du travail et droit social » et « droit de la fonction publique ». Le lot n°1 est d'une valeur de 20 000 euros. Le lot n°2 est d'une valeur de 70 000 euros. Le lot n°3 est d'une valeur de 30 000 euros. Le lot n°4 est d'une valeur de 10 000 euros. La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du contrat. Il est reconductible deux fois, par période d'un an, pour une durée maximale de trois ans. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 mars 2011 à 11h30**. (ER)

Région PACA / Services de conseil juridique (18 février)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a publié, le 18 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet une mission d'accompagnement juridique de la région PACA dans le cadre de la mise en place d'un crédit bail fiscal français pour le financement des TER (*réf. 2011/S 34-056454, JOUE S34 du 18 février 2011*). La durée du marché est de 18 mois à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 mars 2011 à 16h**. (ER)

Główny Inspektorat Transportu Drogowego / Services de conseils et d'information juridiques (23 février)
Główny Inspektorat Transportu Drogowego a publié, le 23 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques (*réf. 2011/S 37-060623, JOUE S37 du 23 février 2011*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 mars 2011 à 14h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en polonais](#). (ER)

Gobierno de Aragón / Services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (22 février)
Gobierno de Aragón a publié, le 22 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet une prestation de services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (*réf. 2011/S 36-059050, JOUE S36 du 22 février 2011*). La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **31 mars 2011**. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1^{er} avril 2011 à 14h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en espagnol](#). (ER)

IDA Ireland / Services juridiques / Prolongation de date limite (24 février)
[L'avis de marché](#) publié par IDA Ireland, le 5 février dernier, a été [modifié](#), le 24 février dernier, afin de prolonger la date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation initialement fixée au 1^{er} mars 2011 à 12h (*réf. 2011/S 38-061081, JOUE S38 du 24 février 2011*). La nouvelle date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 mars 2011 à 12h**. (ER)

Poczta Polska S.A / Services de conseils et de représentation juridiques (18 février)
Poczta Polska S.A a publié, le 18 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2011/S 34-056390, JOUE S34 du 18 février 2011*). La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **28 février 2011 à 15h**. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1^{er} mars 2011 à 11h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en polonais](#). (ER)

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2011



**L'EUROPE
ET
LES DROITS DE L'HOMME**
 Vendredi 1^{er} avril 2011 à Bruxelles

Inscriptions et informations
 Délégation des Barreaux de France
 Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
 1040 Bruxelles
 E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
 Site : www.dbfbruxelles.eu

RENCONTRES EUROPEENNES

L'EUROPE ET LES DROITS DE L'HOMME

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien cliquer [ICI](#)

Programme avec mention des intervenants :
 cliquer [ICI](#)

8 heures de formation validées !

VENDREDI 13 MAI 2011 A BRUXELLES



**Droit
agroalimentaire
de l'Union
européenne**

Inscriptions et informations
 Délégation des Barreaux de France
 Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
 1040 Bruxelles
 E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
 Site : www.dbfbruxelles.eu

ENTRETIENS EUROPEENS

**DROIT AGROALIMENTAIRE DE L'UNION
EUROPEENNE**

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien cliquer [ICI](#)

Programme à venir

8 heures de formation validées !



ENTRETIENS EUROPEENS

DROIT EUROPEEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien cliquer [ICI](#)

Programme à venir

8 heures de formation validées !

[Haut de page](#)

AUTRES MANIFESTATIONS



Colloque vendredi 18 mars 2011

Les mesures provisoires devant la Cour européenne des droits de l'homme – un référé à Strasbourg ?

Vendredi 18 mars 2011 de 13h15 à 18h10

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Palais de Justice
Place Poelaert
1000 Bruxelles
Tél : 0032 2 508 66 43
www.cjbb.be

Programme et bulletin d'inscription en ligne : cliquer [ICI](#)



Colloque international sous l'égide de l'EFB

**Droit international et droits de l'homme
Conflit ou complémentarité de valeurs ?**

Vendredi 25 mars 2011 de 9h à 13h

**Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de justice
75001 Paris**

**Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription en ligne : cliquer [ICI](#)**



2^{ème} FORUM DE TRANS EUROPE EXPERTS (TEE)

Avec le soutien du ministère de la Justice et des Libertés

**Les enjeux juridiques européens
Le vendredi 1^{er} avril 2011**

**Chambre de commerce et d'industrie de Paris
27 avenue de Friedland – Paris 8^{ème}**

**Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription en ligne : cliquer [ICI](#)**

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles,
Mathieu **ROUILLARD**, Avocat au Barreau de Rouen, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris
établie à Bruxelles, Anne-Gabrielle **HAIE** et Emmanuel **KATRAKIS**, Juristes,
Elisabeth **REY**, Elève-avocate et Rémi **DEBOTH**, stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°82 est paru :
Dossier spécial : « Internet : Quelles problématiques ? Quelles solutions ? »

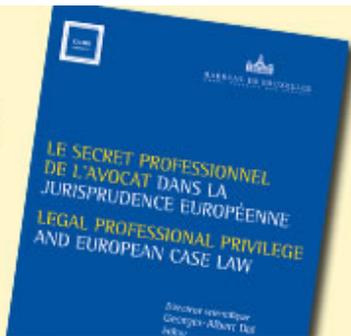
Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à L'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))

**LE SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT
DANS LA JURISPRUDENCE EUROPÉENNE / LEGAL
PROFESSIONAL PRIVILEGE AND EUROPEAN CASE LAW**

Sous la direction scientifique de Georges-Albert Dal

 **larcier** www.larcier.com



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 592 – 24/02/2011
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu